



Liquidation
MONSTRE
avant fermeture définitive

CHAUSSURES CAMBRION
3, cours G.-Clemenceau
ST-ANDRÉ-DE-CUBZAC
Ouvert du mardi au samedi
9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 30 - 19 h
SAMEDI NON STOP



**CENTRE DE
FORMATION
DE SOUDAGE**

**JOURNEE
PORTE OUVERTE**

**LE VENDREDI
10 NOVEMBRE 2017**

De 9h à 15h

**635 avenue de l'Europe
33240 St André de Cubzac
05 40 10 82 82
www.cfs-33.fr**

1,50 €

HAUTE Gironde

Vendredi 3 novembre 2017 - n°1544 29 Cours de la République - BP167 - 33391 Blaye cedex - redaction@hautegironde.fr - Tél 05 57 42 23 00 www.hautegironde.fr
Hebdomadaire d'informations locales habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales

RÉGLEMENTATION

Fin du "black" dans les commerces ?



Les nouvelles caisses débarquent...

Jean-Luc Baert, habitant de Cézac, a été une des chevilles ouvrières de l'obligation faite aux commerçants, dès le 1^{er} janvier 2018, de s'équiper de caisses et logiciels certifiés, visant à limiter la fraude. Seront-ils efficaces ? **4-5**

BLAYE 10

**Zone commerciale :
d'importants travaux
de voirie en cours**

ST-CIERS-SUR-G. 20



**Tapis rouge pour le
festival du film du terroir**

ST-LAURENT-D'ARCE 2

**Succession de Jacques
Bastide : deux listes
devraient s'affronter**

SAINT-MARTIN-L. 26

**Douceur en vue pour
le 5^e salon du bien-être**

FOOTBALL 21

**Le FC Estuaire HG vu
par Julien Beneteau,
milieu de terrain**

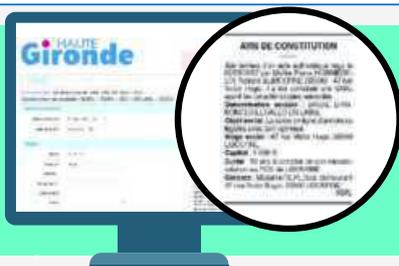
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE

Prison avec sursis pour les parents

Privation de soins, maltraitance... Les parents de 7 enfants ont été condamnés et la fratrie placée en familles d'accueil **3**



**RÉDIGEZ VOTRE
ANNONCE LÉGALE
EN QUELQUES CLICS**



- 1** | Composez votre annonce grâce à des modèles optimisés
- 2** | Visualisez votre texte
- 3** | Et recevez immédiatement votre attestation de parution



Rendez-vous sur notre site www.hautegironde.fr

Lutte contre la fraude : les commerçants sommés de changer leurs caisses

CONSOMMATION.

À partir du 1^{er} janvier 2018, les caisses enregistreuses dans les commerces et les restaurants devront répondre à de nouvelles normes visant à empêcher la fraude. Bon nombre d'entre eux vont devoir changer de matériel. Nous avons rencontré Jean-Luc Baert, habitant à Cézac, qui a été une des chevilles ouvrières de la transcription de cette mesure dans la loi...



Jean-Luc Baert, est à l'origine de la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur dès janvier 2018

Photo JFC

Autrefois, tous les commerçants faisaient du "black". C'était connu. Jusqu'à la crise, dans les années 2000, où l'État, en quête d'argent, s'est intéressé aux fraudes fiscales. Plusieurs éditeurs de logiciels de caisses enregistreuses ont alors eu des problèmes avec la justice. En 2012, Éric Robert, président de JDC, une entreprise de matériel de points de vente, réunissait non sans mal une centaine de collègues (sur 400) afin de créer l'Acédise (association des constructeurs, éditeurs et installateurs de systèmes d'encaissement). C'est à Jean-Luc Baert, ancien directeur général de JDC, qu'a alors été confiée la mission de faire aboutir une réglementation solide de l'en-

caissement. Le Cézacais se mettait donc au travail depuis sa retraite en Haute-Gironde.

500 000 commerçants, c'est un poids électoral

Une charte se révéla insuffisante. Il fallait passer par une loi, et donc une norme technique officielle. Pendant cinq ans, Jean-Luc Baert a frappé à toutes les portes, l'Élysée, Bercy, le Sénat, la CGPME (Petites et moyennes entreprises), l'OCDE (Office central de coopération et de développement économique), avec son rapport de 170 pages envoyé à autant de personnalités politiques en lien avec le monde économique. Peu de réponses... Le sujet était technique, et éminemment politique : 500 000 com-

merçants, c'est un poids électoral ! C'est le président François Hollande qui l'a entendu, et son ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. Bernard Combes, maire de Tulle, a aussi répondu présent. L'affaire Cahuzac a fait accélérer les choses. Les hauts fonctionnaires de la Direction générale des finances publiques s'y sont intéressés. Que dit la loi ? Tout détenteur d'un matériel non certifié risque 7 500 € d'amende (et des contrôles accrus). À partir du 1^{er} janvier, un inspecteur peut arriver à l'improviste chez un commerçant pour vérifier son matériel. S'il n'est pas conforme, on remonte vers le distributeur, puis l'éditeur, et les inspecteurs se déploient vers l'en-

semble des clients de cet éditeur.

La fraude reste possible, mais devient détectable

Selon Jean-Luc Baert, la mentalité a déjà changé. Les commerçants ne demandent plus : « Votre matériel peut-il faire du black », mais : « Est-il certifié ? ». La concurrence entre les éditeurs, dont plusieurs étrangers, et entre les commerçants devient ainsi plus loyale. Pour les commerçants, le coût sera variable. Certaines caisses sont déjà aux normes, ou ne nécessiteront qu'une mise à jour gratuite. Pour d'autres, il leur faudra acheter du nouveau matériel, entre 1000 et 5000 €. Certaines contraintes pourraient s'ajouter au travail quotidien (garder des tickets en cas de manipulation de monnaie, etc.) Les nouveaux logiciels, inviolables, n'empêchent pas la fraude, bien sûr, mais la rendent détectable.

Fraude fiscale et fraude sociale... 10 milliards d'euros de pertes par an pour l'État

Pour Jean-Luc Baert, qui se considère au sein de l'Acédise comme

Ce nouvel outil de limiter le

François Soms, le dirigeant de Mini Pizz, (pizzas à emporter) récemment ouvert à Blaye, va investir prochainement dans une nouvelle caisse enregistreuse aux normes obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2018. Il devrait lui en coûter 1 900 euros. « On entend un peu tout et n'importe quoi à ce sujet », constate-t-il. Une caisse, il en a déjà une. Elle lui a coûté 200 euros et est déjà dans les clous niveau législation, mais elle se révèle trop complexe. Il a donc prévu d'investir. « Avec cette nouvelle norme de caisse, on ne pourra plus rien modifier sans qu'il n'en reste une trace », fait-il savoir. Ce nouvel outil va-t-il selon lui, permettre de limiter la fraude ? « Si on ne tape pas sur la caisse, il n'y a pas de trace... Celui qui veut frauder, il arrivera toujours à le faire... »

Aussi, si tous les commerces doivent être équipés, mais également les autoentrepreneurs, seuls ceux qui tiennent leurs comptes à la main sur un registre en papier, en sont exempts. « Je connais certains commerçants qui continuent de faire à l'ancienne. Pour eux, ce ne sera pas obligatoire. Je pense même que certains vont revenir au papier et au crayon... » Pour Patrick Paponneau, chef cuisinier et patron avec sa compagne du restaurant le Gavroche à Blaye, son système de caisse est déjà aux normes. À propos de la lutte contre la fraude, il estime que « c'est intéressant car ça va permettre de voir si le système est propre ou pas, mais pas avant deux ou trois ans. »

un militant, la fraude n'est pas seulement fiscale, mais sociale : un dégelage en liquide, c'est moins d'impôts sur le revenu, moins de charges sociales...

Le marché de l'encaissement représente 400 milliards d'euros. Avec 15 % de transactions en espèces, la fraude est estimée à dix milliards d'euros par an.

Des brasseries parisiennes sont soupçonnées de dégager jusqu'à

FABRICANT DE MONUMENTS FUNÉRAIRES - Pierre - Marbre - Granit

FABRICATION FRANÇAISE

SARL
Au Granit Poli

ETS NOIZILLEAU

CHOIX - QUALITÉ - SERVICE

Déplacement toutes localités - Pose assurée par nos soins

CONSTRUCTION
RECOUVREMENT
RÉNOVATION
DE CAVEAU

DEVIS
GRATUIT

Pose de fosse murée sous 24h - Grand choix de plaques funéraires
Fabrication dans nos ateliers de plaques personnalisables

Usine de Fabrication et Magasin (17)
17130 CHAMOUILAC (BP30045 - Le Bourg)
Tél. 05 46 49 24 04 - Fax 05 46 70 34 99

Magasin (33)
33520 BRUGES (17 av. de Verdun)
Tél. 05 56 50 67 37 - Fax 05 56 39 47 52

www.noizilleau.fr

NICOLAS PEINTURE

Artisan Peintre

Thierry NICOLAS

Décoration - Peinture - Vitrerie

Revêtements sols et murs

Façades - Aérographisme

ETAULIERS

05 57 64 55 09 - 06 72 98 58 87

nicolas.peinture@wanadoo.fr
www.nicolas-peinture-gironde.fr

çants enregistreuses

outil va-t-il permettre "black" ?



L'Abécédaire à Cavignac : « Notre machine est déjà aux normes, nous n'avons rien à faire. » Et, dans un sourire : « Je n'y crois pas trop. Celui qui voudra frauder pourra toujours le faire »

Photo JFC

Autrement dit, lorsqu'on aura un peu de recul pour évaluer si le volume de la TVA échappant au fisc par le biais du "black", retournera dans les caisses de l'État. Sophie Odin, de la librairie Jaufré Rudel à Blaye, utilisait jusqu'à ce jour une vieille bécanne d'une vingtaine d'années qui remplissait parfaitement son office. Elle va devoir la changer pour une machine d'environ 1500 euros. Une obligation qui l'agace. Son type de commerce n'est pas tellement concerné par les pratiques frauduleuses.

« Nous sommes tous mis à la même enseigne. » À Saugon, Alain Gaudrat, le boucher, envisage de prendre sa retraite avec un an ou deux d'avance, plutôt que de devoir investir encore. Le commerce serait donc fermé à la fin de l'année. Quant à l'épicerie, elle est sous pavillon Casino, et la caisse est en location. Pas de souci en vue de ce côté, à part une augmentation du loyer pour la gérante.

Aude Gaboriau et Christian Cursol

deux millions d'euros de "black". « Le ministère de la Justice, c'est sept milliards d'euros », compare Jean-Luc Baert. Enfin, et c'est un des paradoxes français, la loi oblige la certification des caisses enregistreuses, mais un commerçant peut encore facturer sur papier, même si cela devient difficile. Jean-Luc Baert reconnaît que la fraude sera toujours possible tant qu'il y aura du liquide.

En Suède, où moins de 2% des transactions se font en monnaie sonnante et trébuchante, elle a presque disparu. Et lorsqu'on demande à Jean-Luc Baert s'il n'est pas devenu la bête noire des commerçants, il répond avec le sourire « Tant que je peux fréquenter mon restaurant favori... »

Jean-François Chérel

Ensemble de pluie Guppy

Jusqu'au 18 novembre

- 50 % PU, 50 % PVC
- Imperméable et étanche
- Veste : capuche dans le col
- Fermeture éclair avec rabat
- 2 poches
- Poignets élastiques
- Dos ventilé
- Pantalon : taille élastiquée
- 2 poches repose-main
- Coloris : olive

34,90 €

Réf. 9227

1, ZA de Florimont - BERSON
05 57 32 44 45

Cérémonies du 11 novembre en Haute-Gironde

SECTEUR DE BLAYE

BLAYE

À 11h au Monument aux morts

SAINT-PAUL

Banquet fraternel

Le Comité d'Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du canton de Blaye organise son banquet fraternel dans la salle des fêtes à 13h à l'issue des cérémonies célébrées dans différentes communes du Blayais. Prix du repas : 25 €. Se faire inscrire auprès des Présidents d'Associations d'Anciens Combattants jusqu'au samedi 4 novembre dernier délai.

Cérémonie

À 10h au cimetière puis à 10h20 au Monument aux Morts.

SAINT-GENÈS-DE-BLAYE

À 11h, devant le Monument aux Morts, au cimetière.

SAINT-MARTIN-LACAUSSADE

À 10h devant le Monument aux morts.

MAZION

À 11h15 devant la mairie puis vin d'honneur à la mairie.

SAINT-SEURIN-DE-CURSAC

À 9h45 au Monument aux morts

FOURS

À 12h au Monument aux morts

CARTELÈGUE

À 11h30 au Monument aux morts.

SECTEUR DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

À 11h30 au Monument aux morts puis vin d'honneur servi à la salle du Mascaret.

VIRSAC

À 10h30 au Monument aux morts puis vin d'honneur.

VAL-DE-VIRVÉE

À 10h au Monument aux morts de Salignac, à 10h40 au Monument aux morts de Saint-Antoine et à 11h30 à celui d'Aubie-et-Espessas

PEUJARD

À 11h15 au Monument aux morts

GAURIAGUET

À 11h au Monument aux morts

SAINT-LAURENT D'ARCE

À 10h au Monument aux morts.

SAINT-GERVAIS

À 10h15 au Monument aux morts



Les mairies sont invitées à nous communiquer les horaires des commémorations avant mercredi 8 novembre à 15h.

SECTEUR DE BOURG

BOURG

À 11h au Monument aux morts puis descente de la grande rue et vin d'honneur servi à la mairie.

BAYON

À 10h30 au Monument aux morts puis vin d'honneur.

GAURIAC

À 11h30, rassemblement place de la Gabare puis défilé jusqu'au Monument aux morts et vin d'honneur à la salle de La Gabare.

SAMONAC

À 11h30 au Monument aux morts

MOMBRIER

À 12h au Monument aux morts. Cérémonie conjointe entre les communes de Samonac et Mombrier. Un vin d'honneur clôturera ces cérémonies à Mombrier.

PUGNAC

À 10h15 au Monument aux morts de Lafosse puis à 10h30 à celui de Pugnac puis vin d'honneur

SAINT-CIERS-DE-CANESSE

À 11h15 à la mairie puis défilé avec la Cocarde et ses majorettes et vin d'honneur servi à la salle polyvalente

SECTEUR DE SAINT-SAVIN

GÉNÉRAC

À 11h au Monument aux morts, puis verre de l'amitié à 11h30 à la salle polyvalente.

SAUGON

À 10h30 au Monument aux Morts puis vin d'honneur.

SAINT-CHRISTOLY

À 11h au Monument aux morts

CÉZAC

À 10h30 au Monument aux morts

SECTEUR DE SAINT-CIERS

BRAUD-ET-SAINT-LOUIS

À 11h15 à la mairie avec remise de la croix du combattant par l'Union fraternelle des Anciens combattants de Braud

EYRANS

Rassemblement à 10h15 aux écoles puis 11h30 au monument aux morts

SAINT-ANDRONY

À 11h au Monument aux morts devant l'ancienne mairie puis vin d'honneur offert par l'association des Anciens combattants à la salle des 4 vents

ANGLADE

À 11h30 au Monument aux morts

SAINT AUBIN

À 11h au Monument aux morts avec inscription du nom du soldat Alcide Button sur le monument

SAINT CAPRAIS

À 11h45 au Monument aux morts